



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 28

Question écrite n° 8691

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet de réalisation de l'autoroute A 28 et plus particulièrement sur son tronçon Alençon-Tours. Il constate que depuis la date où a été arrêté le projet, la procédure avance lentement et ne favorise pas le développement de cette région et notamment de la Sarthe où de nombreux élus et acteurs économiques voient dans la réalisation de ce projet un important moteur de l'action économique. La déclaration d'utilité publique de ce tronçon est intervenue le 20 juillet 1993 et n'a, à ce jour, pas été suivie d'effet. Il serait souhaitable que le FDES accorde rapidement les autorisations d'emprunts au concessionnaire afin que les travaux démarrent le plus rapidement possible. La rapide concrétisation de ce projet s'accorderait avec la volonté du Gouvernement de relancer l'industrie des travaux publics et de fournir à l'idée d'aménagement du territoire une réalité attendue par cette région. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement est prêt à accélérer ce programme autoroutier afin de permettre l'ouverture de ce tronçon d'ici à la fin du siècle.

Texte de la réponse

L'Etat a consenti un effort particulier en décidant de porter à 140 milliards de francs les investissements sur les opérations autoroutières concédées au cours des dix prochaines années. L'accélération notable de la réalisation du réseau concédé, qui résulte de la décision du Premier ministre, permet au ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de proposer, dans un programme national chargé, d'inscrire le tronçon Le Mans - Tours au nombre des opérations engagées dès 1995. Les travaux étant déclarés d'utilité publique depuis le 20 juillet 1993 et la section étant concédée, la société concessionnaire est d'ores et déjà en mesure d'engager les études et les acquisitions foncières sur l'ensemble de la section. En ce qui concerne la section Alençon - Le Mans, il est souhaitable qu'elle soit programmée rapidement pour permettre la continuité de la réalisation du projet ; il sera donc proposé d'engager l'opération dès 1996 ou 1997 au plus tard. Ceci permettra, en toute hypothèse, une mise en service de la totalité d'Alençon - Le Mans - Tours avant l'an 2000. Enfin, la totalité de la liaison Alençon - Le Mans - Tours devra être inscrite dans les futurs contrats de plan qui seront passés entre l'Etat et les sociétés d'autoroutes pour la période 1994-1998,

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8691

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4332

Réponse publiée le : 22 août 1994, page 4290